

Formation préparatoire aux habilitations mécaniques M2-MR -MC Recyclage

7R-010 – Accès aux grands sites



PRÉ-REQUIS :

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.
- Etre titulaire d'une attestation initiale M2/MR ou M0/M1 de moins de 3 ans

DURÉE EN HEURES :

7 heures

RYTHME/NOMBRE DE JOURS :

1 journée

MÉTHODES :

- Exposés (films, aides visuelles), échange d'expériences.

- Formation pour 2 à 12 stagiaires

CERTIFICATION – ÉVALUATION :

Délivrance d'un certificat de stage valable 3 ans, selon les résultats obtenus au contrôle de connaissances.

OBJECTIFS :

- Etre capable d'opérer et/ou de diriger en sécurité des travaux d'ordre mécanique sur des ouvrages mécaniques ou au voisinage d'ouvrages mécaniques ou thermodynamiques

PUBLIC VISÉ :

- Mécanicien, responsable d'équipe, chargé de travaux devant effectuer ou diriger des interventions sur des ouvrages mécaniques ou au voisinage d'ouvrages mécaniques ou thermodynamiques.
- Responsable de la consignation des ouvrages mécaniques des domaines de la mécanique classique, de la mécanique des fluides, de la thermodynamique

PROGRAMME :

Retour d'expériences (tour de table).

Rappels / approfondissement en fonction des besoins sur la base du programme suivant :

- Le plan de prévention : nécessité, exemple et mise en place.

Les habilitations et les autorisations ; présentation et règles d'application.

Les différents acteurs en centrale de production d'énergie :

- Rôles.
- Désignation.
- Habilitations.
- Responsabilités.

Les risques mécaniques, thermodynamiques, mécaniques des fluides :

- Analyse des risques (écrasement, cisaillement, coupure, sectionnement, happement, enroulement, entraînement, engagement, chocs, perforation, piqûre, abrasion, éjection de fluides sous haute pression, projection de pièces, outils, poussières ...).
- Moyens de prévention.
- Règlementation (loi du 31/12/91, Directive Machines 98/37/CE du 22 juin 1998, décrets 93/40 et 93/41,...).

Les attestations de mise sous régime (RC, RET, RE, RR, RII, APA) :

- Conditions de mise en œuvre.
- Spécificités de l'exploitation.
- Rôles et responsabilités des participants (rappel).
- Conditions de retrait, de restitution et documents associés.

Les principes de consignation d'un ouvrage (mécanique, arrêt, process) :

- Phase de consignation.
- Documents.

Formation préparatoire aux habilitations mécaniques M2-MR -MC Recyclage

7R-010 – Accès aux grands sites



PRÉ-REQUIS :

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.
- Etre titulaire d'une attestation initiale M2/MR ou M0/M1 de moins de 3 ans

DURÉE EN HEURES :

7 heures

RYTHME/NOMBRE DE JOURS :

1 journée

MÉTHODES :

- Exposés (films, aides visuelles), échange d'expériences.

- Formation pour 2 à 12 stagiaires

CERTIFICATION – ÉVALUATION :

Délivrance d'un certificat de stage valable 3 ans, selon les résultats obtenus au contrôle de connaissances.

Les autorisations, les permis.

Les risques classiques et conventionnels (rappel selon le recueil des prescriptions) :

- La signalisation de sécurité.
- Le bruit.
- La circulation.
- Les travaux en hauteur.
- La manutention manuelle et mécanique.
- Les risques thermiques et leur prévention.
- Les risques particuliers : électricité, chaleur, eau, poussière.
- Les produits dangereux.
- L'anoxie, l'asphyxie, les travaux en capacité.
- L'incendie et l'explosion et leur prévention.
- Les consignes en cas d'accident.

Méthode d'évaluation :

- Contrôle des connaissances à la fin du stage (questionnaire écrit).